



Déclaration FNEC FP FO 49 CTSD Jeudi 24 juin 2021

Monsieur le Directeur Académique,

Pour la rentrée scolaire 2021 en Maine et Loire, 14 postes classes ont été fermés en février avec 49 retraits et 35 implantations, à quoi s'ajouterait la suppression de 2 postes classes en juin avec 13 retraits et 11 implantations. **Cela fait 16 postes classes supprimés dans les écoles du département quand l'urgence est, au contraire, depuis plus d'un an à l'allègement des effectifs dans TOUTES les classes... et alors que Monsieur le Ministre a indiqué avoir rendu des centaines de millions sur son budget 2020 ! Cette politique est inacceptable.**

La **FNEC FP FO 49** revendique l'annulation des fermetures et l'ouverture systématique dès la limite de 25 élèves par classe. FO n'a pas voté la Loi de refondation et ses mesures phares dont les dédoublements de certains niveaux qui génèrent de lourds effectifs dans les autres classes ainsi que des postes fluctuants d'une année sur l'autre. Elle s'oppose toujours à la flexibilité et la territorialisation avec la réforme des « rythmes scolaires » qui atomise le fonctionnement des écoles et les place sous la tutelle des municipalités. La **FNEC FP FO 49** demande le retour à 4 jours pour tous dans le cadre d'un calendrier national sur 36 semaines (qui doit cesser de s'allonger sur le mois de juillet).

Monsieur le Directeur Académique, nous vous alertons : en indiquant que **17 situations d'écoles sont à suivre pour septembre, vous préparez le terrain à une rentrée explosive.**

La justification des mesures de retraits prises à la rentrée 2020 en dehors de toute instance (conduisant à des glissements d'enseignants d'une école à une autre et que nous avons logiquement dénoncés comme tout à fait anti-statutaires), était l'absence de CTSD en juin 2020.

Or, ce CTSD, nous vous avons officiellement demandé de le tenir. Et l'usage était, depuis des années, que seuls des moyens provisoires supplémentaires à l'année pouvaient être accordés pour permettre le bon fonctionnement des écoles sous tension à la rentrée.

Cette année, il est possible de tenir un CTSD en juin, d'anticiper, et de revenir à l'usage qui avait permis de pacifier nos rentrées scolaires.

La **FNEC FP FO 49** revendique qu'il n'y ait aucune fermeture de classes à la rentrée et que les moyens soient accordés aux écoles qui en auront besoin.

Voilà pour les postes classes.

Parmi les mesures hors postes classes à l'étude aujourd'hui, la **FNEC FP FO 49** note que rien n'est prévu pour rétablir et renforcer **l'enseignement spécialisé** alors que **l'inclusion scolaire systématique** et son lot d'élèves ingérables sans place en ITEP ou à troubles du comportements sévères, n'épargne plus beaucoup d'écoles.

La **FNEC FP FO 49** revendique le rétablissement des structures et des postes spécialisés. Elle demande avec les AESH l'augmentation de leurs salaires, des contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens, un statut de la Fonction Publique, une vraie formation et un recrutement massif pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications.

Par ailleurs, les postes de remplaçants créés en février, au nombre de 5, ne suffiront bien évidemment pas quand il en faudrait 8 fois plus.

La **FNEC FP FO 49** note que, pour mettre en œuvre la politique de destruction de l'Education Nationale, là, il y a quelques moyens ! : pour la **territorialisation de l'école avec la « cité éducative »** de Trélazé ou pour la mise en œuvre progressive de la Loi Rilhac avant même qu'elle ne soit votée. **FO** s'oppose au **choix politique ministériel de création de postes destinés à l'application d'un nouveau management au sein de l'Education Nationale.**

Alors que des dizaines de classes sont restées sans maîtresse ni maître chaque jour en Maine-et-Loire durant des mois, **FO** exige la création massive de postes de professeurs des écoles remplaçants pour que cette situation ne se reproduise pas. Quoi de plus intolérable que de devoir renvoyer des élèves chez eux, faute de remplaçants ?

Une situation inacceptable à quelques semaines de la fin d'une année scolaire qui fut éprouvante pour tout le monde.

L'opacité du mouvement dont il doit être fait un bilan lors de ce « CT », les postes vacants non pourvus, les droits aux temps partiels rognés, les nouvelles méthodes PPCR ajoutent à la colère.

Oui, la colère monte dans les écoles et établissements scolaires. Les motions se multiplient pour dire non **aux fermetures de classes, oui aux ouvertures nécessaires, non aux postes voués à l'application des contre-réformes ministérielles et oui à la création massive de postes de remplaçants !**

Le gouvernement serait bien inspiré de tenir compte du rejet de sa politique et de satisfaire les revendications s'il souhaite que l'abstention record des élections de dimanche ne se traduise pas en mouvement social d'ampleur.

Concernant cette montée des colères, il est temps que les mensonges sur la revalorisation des enseignants s'arrêtent ! Chacun appréciera, après le plan pluri-annuel de PPCR achevé en 2021, combien la profession aura été revalorisée ! Qui oserait prétendre cela alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires s'est effondré de 20% depuis l'an 2000 ?

Ce qui est certain, c'est que la **FNEC FP-FO** ne jouera pas le rôle de défenseur des plans destructeurs des gouvernements successifs, qu'ils se disent "de gauche ou de droite"... elle a toujours alerté sur les modifications statutaires de PPCR sur lesquelles le ministre s'appuie pour avancer son Grenelle :

- individualisation des carrières (RDV de carrière, avancement au mérite, collègues écartés de la hors-classe, classe exceptionnelle pour certains...)

- accompagnement-suivi obligatoire de tous désormais inscrit dans notre statut grâce aux signataires de PPCR (cf article 23 de notre statut) avec pressions incessantes qui commencent à monter en puissance, dignes du management de France Telecom.

- gel du point d'indice : les accords PPCR conditionnent le dégel du point d'indice aux indicateurs macro-économiques. Autrement dit, alors que nous sommes au début d'une crise économique sans précédent, PPCR bloque toute possibilité de dégel...

- Fusion des corps d'inspection articulée au projet de loi Rilhac pour faire des directeurs des supérieurs hiérarchiques responsables de la gestion des écoles, évaluation par les pairs à la place des inspecteurs destinés à l'accompagnement pédagogique, RH de proximité, privatisation de la gestion des remplaçants ... toutes ces réformes s'articulent pour atomiser nos garanties statutaires !

La **FNEC FP-FO**, mettra tout en œuvre pour faire échouer le Grenelle du Ministre Blanquer qui repose sur le PPCR, en commençant par expliquer, en toute transparence, tous les tenants et aboutissants des projets ministériels !